

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2324

concernant

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

RÉSOLUTION SOUS EMBARGO JUSQU'AU 1^{ER} NOVEMBRE 2020

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2325

concernant l'attribution de la distinction « Mérite étudiant » pour l'année 2020

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2326

concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU la volonté de l'UQO de poursuivre son projet de refonte des programmes coopératifs, entamé plus tôt cette année au niveau des baccalauréats, afin d'offrir des programmes attrayants;

ATTENDU l'intérêt des étudiants.es actuels.les et potentiels.les pour le régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet;

ATTENDU la demande importante des employeurs de la région de l'Outaouais pour l'embauche de stagiaires en gestion de projet;

ATTENDU le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet;

ATTENDU la résolution 24-08-2020 du comité de programmes de deuxième cycle en gestion de projet, adoptée lors de la réunion du 24 août 2020, concernant la création d'un programme COOP à la maîtrise en gestion de projet;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal non confirmé de la cent-trente-et-unième réunion de la sous-commission des études du 15 septembre 2020;

ATTENDU la résolution 131-SCE-290 de la sous-commission des études, adoptée lors de la réunion du 15 septembre 2020, concernant le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet;

ATTENDU l'extrait du procès-verbal de la quatre cent soixante-dix-neuvième assemblée départementale ordinaire du département des sciences administratives, tenue le mardi 15 septembre 2020;

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Forget, appuyée par madame Emmanuelle de Verlaine,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER le projet d'ajout d'un régime coopératif à la maîtrise en gestion de projet;

DE RECOMMANDER aux membres du conseil d'administration l'ouverture des admissions à la maîtrise en gestion de projet avec régime coopératif au campus de Gatineau, au trimestre d'automne, selon un régime d'admission à temps complet, et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2327

concernant le projet de modification pour la mise à jour de la mineure en approches éducatives (8040)

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU la nécessité de réviser la mineure en approches éducatives (8040), puisque certains cours dans le programme ne sont plus offerts;

ATTENDU les discussions préalables de l'assemblée départementale qui recommande la mise à jour du programme afin de le rendre plus flexible et mieux adapté aux besoins en formation des étudiantes et des étudiants;

ATTENDU la résolution UQO-MSE-20-05-08-1172 du conseil de module des sciences de l'éducation, adoptée lors de la réunion tenue le 8 mai 2020, concernant la mise à jour de la mineure en approches éducatives;

ATTENDU le triptyque de modification de programme de la mineure en approches éducatives;

ATTENDU les explications de madame Hélène Forget, doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Hélène Forget, appuyée par madame Frédérique Wion,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER les modifications pour la mise à jour de la mineure en approches éducatives (8040), et ce, à compter du trimestre d'automne 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2328

concernant le projet de modification de la durée du cours MSI6309 *Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU le nombre d'heures (680) exigées pour ce stage de 15 crédits;

ATTENDU qu'il arrive que le milieu de stage ne soit pas en mesure d'offrir ce nombre d'heures à l'intérieur de deux trimestres;

ATTENDU la résolution CP2SI-IPS-SM-02 du comité de programmes de deuxième cycle en sciences infirmières, adoptée lors de la réunion tenue le 4 février 2020, concernant la modification de la durée du cours MSI6309 *Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II*;

ATTENDU la résolution UQO-DSI-1275 de l'assemblée départementale des sciences infirmières, adoptée lors de la réunion tenue le 11 septembre 2020, concernant la durée du cours MSI6309 *Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II* du programme de maîtrise en sciences infirmières profil infirmière praticienne spécialisée en santé mentale (IPSSM) 2260 de l'UQO;

ATTENDU les explications de la doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Sylvain Brousseau, appuyée par madame Muriel Dufour,

IL EST RÉSOLU :

D'APPROUVER la modification de la durée du cours MSI6309 *Stage de pratique infirmière avancée en santé mentale II* qui passe à trois trimestres au lieu de deux trimestres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2329

concernant le projet de modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* en lien avec les procédures relatives à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*;

ATTENDU que la responsabilité éthique est tripartite, c'est-à-dire qu'elle incombe à l'étudiante ou l'étudiant, à sa directrice ou son directeur de recherche et aux responsables de programme;

ATTENDU le processus, les termes et les noms de documents maintenant utilisés avec la nouvelle plateforme de gestion des dossiers éthiques (NAGANO);

ATTENDU le triptyque de modification du *Règlement des études de cycles supérieurs* élaboré en concertation par le Décanat des études et le Comité d'éthique de la recherche;

ATTENDU les explications de la doyenne des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Emmanuelle de Verlaine, appuyée par madame Julie Bérubé,

IL EST RÉSOLU :

DE RECOMMANDER aux membres du conseil d'administration l'approbation de la modification d'articles du *Règlement des études de cycles supérieurs* en lien avec les procédures relatives à la *Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2330

concernant la nomination de membres à la sous-commission des études

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission des études;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission des études;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 25 août 2020 et le rappel effectué le 14 septembre 2020;

ATTENDU les candidatures reçues au bureau du secrétaire général et présentées en séance;

ATTENDU la recommandation de la doyenne des études agissant d'office;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de monsieur Sylvain Brousseau, appuyée par madame Stéphanie Demers,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER

- Madame Monique Benoît, professeure au Département des sciences infirmières, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, débutant le 13 octobre 2020;
- Madame Fanny Robichaud, professeure au Département des sciences infirmières, membre de la sous-commission des études pour un mandat de trois (3) ans, débutant le 28 novembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2331

concernant la nomination d'un membre à la sous-commission de la formation des maîtres

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU le mandat et la composition de la sous-commission de la formation des maîtres;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres de la sous-commission de la formation des maîtres;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 25 août 2020 et le rappel effectué le 14 septembre 2020;

ATTENDU la candidature reçue au bureau du secrétaire général et présentée en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Hélène Forget,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER madame Judith Émery-Bruneau, professeure au Département des sciences de l'éducation, membre des comités de programmes relevant du conseil de module de l'éducation, membre de la sous-commission de la formation des maîtres pour un mandat de trois (3) ans, soit du 15 octobre 2020 au 14 octobre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2332

concernant la nomination d'un membre au comité d'habilitation

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU le mandat et la composition du comité d'habilitation du Cadre institutionnel pour l'habilitation à la direction et à la codirection aux études de cycles supérieurs;

ATTENDU que la doyenne des études et la doyenne de la recherche et de la création sont commises d'office membres du comité d'habilitation, tel qu'il appert de l'article 7.2 du Cadre institutionnel;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 25 août 2020 et d'un rappel le 14 septembre 2020;

ATTENDU la candidature reçue au bureau du secrétaire général et présentée en séance de la commission des études;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Stéphanie Demers, appuyée par madame Julie Bérubé,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER monsieur Guy Chiasson, professeur au Département des sciences sociales, membre du comité d'habilitation pour un mandat débutant le 28 novembre 2020 et se terminant le 27 novembre 2023.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général

COMMISSION DES ÉTUDES

RÉSOLUTION 373-CE-2333

concernant la nomination de membres au comité de la recherche et de la création

adoptée par la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais, lors de sa trois cent soixante-treizième réunion tenue en visioconférence le jeudi 8 octobre 2020 à 9 h.

ATTENDU le mandat et la composition du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU l'article 105.10 du *Règlement général* qui spécifie que la commission des études est l'instance statutaire responsable de la nomination des membres du comité de la recherche et de la création;

ATTENDU l'appel de candidatures effectué par le secrétaire général auprès des professeurs le 25 août 2020 et le rappel effectué le 14 septembre 2020;

ATTENDU les candidatures reçues au bureau du secrétaire général et présentées en séance;

ATTENDU les discussions en séance;

Sur proposition de madame Julie Bérubé, appuyée par madame Emmanuelle de Verlaine,

IL EST RÉSOLU :

DE NOMMER les professeurs et professeures qui suivent membres du comité de la recherche et de la création :

- Monsieur Marco Barroca-Paccard, secteur des sciences de l'éducation, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022;
- Monsieur Aimé-Jules Bizimana, secteur des sciences humaines, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022;
- Madame Manel Kammoun, secteur des sciences de la gestion, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022;
- Madame Sophie Bélair Clément, secteur des sciences des arts et des lettres, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022;
- Madame Aurélie Baillet, secteur des sciences infirmières ou psychologie, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022;
- Stéphanie Fecteau, poste complémentaire, pour un mandat débutant le 9 octobre 2020 et se terminant le 30 septembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par :

André J. Roy,
Secrétaire général